

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un août à dix heures et vingt-quatre minutes, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le vendredi neuf août deux mille vingt-quatre, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>Présent :</i>	<i>Excusés avec procuration :</i>	<i>Absents :</i>
7	2	2

**Délibération N°09-2024****OBJET : PORTANT CREATION DES EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****Etaient présents :**

- M. René Temeharo-Pahuri *a reçu procuration de M. Vai Vianello Gooding*
- Mme Tepuaraurii Teriitahi *a reçu procuration de M. Marcelin LISAN*
- M. Robert Maker
- M. Damas Teuira
- M. Frédéric Riveta
- M. Benoit Kautai (10h28)
- Mme Sonia PUNUA épouse TAAE

**Secrétaire de séance :**

M. Frédéric Riveta est désigné secrétaire de séance

**Auxiliaires de séance :**

- M. Heiarii Bonno, directeur général des services
- M. Jérôme Charbonnier, directeur adjoint du statut
- Mme Yasmina TAEREA, directrice de la formation
- Mme Teiana Dexter, directrice adjointe de la formation
- Mme Hinatea Snow, assistante de direction
- M. Raymond Nui, assistant de gestion administrative, comptable et financière
- M. Whaley Sulpice, assistant informatique
- Mme Hinatea WON FOOK, chargée de communication

vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois fixés par les arrêtés n°398 à 401/DIPAC portant modification des arrêtés statutaires n°1116 à 1119 ;

**Vu** la délibération n° 06-2024 du 26 mars 2024 portant modification du tableau des effectifs ;

**Vu** les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués

**Vu** l'appel nominal, neuf membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

**Considérant** la nécessité pour le Centre de Gestion et de formation, de pouvoir disposer d'emplois créés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle et dynamique de ses effectifs.

\* \* \*

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du conseil d'administration de créer et supprimer les emplois permanents du Centre de gestion et de formation. L'effectif du CGF en activité arrêté au 21 août 2024 est de 36 agents sur 48 postes ouverts au tableau des effectifs.

En parallèle, pour information, 2 fonctionnaires sont en disponibilité, 2 fonctionnaires sont en détachement de longue durée et 2 fonctionnaires en détachement de droit pour effectuer un stage préalable à la titularisation.

Le tableau des effectifs est détaillé jusqu'au grade ouvert par cadre d'emplois.

La Direction du Statut : Le service assure le secrétariat des instances et la gestion administrative des carrières des agents de la Fonction Publique Communale, fournit des conseils juridiques sur les textes en vigueur et veille à la mise à jour des dossiers individuels. En raison de l'augmentation du volume de dossiers à traiter et de la complexité croissante des procédures administratives, il devient indispensable de renforcer l'équipe.

Il convient donc de créer un emploi de secrétaire administratif en charge du suivi des carrières et des instances au grade « d'Adjoint principal » relevant du cadre d'emplois « Application », dans la spécialité « Administrative ».

Cellule Dynamique professionnelle en charge des concours et examens professionnels : depuis 2022, Monsieur LISSANT, élu en charge des Concours et Examens professionnels n'a cessé de solliciter le renforcement du personnel de la cellule. C'est ce que nous avons fait en recrutant une cheffe de service, une responsable des EP ainsi que trois assistantes, dont une fonctionnaire stagiaire et 2 contractuelles. Aujourd'hui, leurs contrats sont arrivés à terme et nous souhaitons renforcer la cellule en procédant à de nouveaux recrutements.

Il convient donc de créer deux emplois d'assistant de la cellule dynamique professionnelle au grade « d'adjoint », dans le cadre d'emploi « Application » dans la spécialité « Administrative ».

Cellule communication : le CGF travaille à améliorer son image, tant en interne qu'externe, en développant des stratégies de communication et en gérant les relations avec les médias et les partenaires. Pour mieux soutenir les missions de la Chargée de communication et améliorer l'efficacité du service, nous souhaitons renforcer l'équipe par le recrutement d'une personne supplémentaire. Elle participera activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des campagnes de communication, en veillant à ce que

soient cohérents, percutants et diffusés sur les canaux appropriés pour les communes et du public.

Il est proposé de créer un emploi de coordinatrice de communication au grade « d'adjoint », dans le cadre d'emploi « Application » dans la spécialité « Administrative ».

Direction du Système Informatique : La Direction est aujourd'hui composée de deux agents de catégorie C. Face aux enjeux en matière de sécurité informatique (cybersécurité, la gestion de crise lié à une cyberattaque et un schéma directeur du système informatique), il devient indispensable de doter la Direction d'un emploi de Directeur en créant un poste de conseiller dans le cadre d'emploi « Conception et encadrement », dans la spécialité administrative.

Le tableau des effectifs sera modifié selon les créations de postes susvisés.

Parallèlement, il convient également de réguler le nombre de poste dans le cadre d'emplois « Conception et encadrement » par la suppression d'un (1) emploi au grade de « Conseiller qualifié » dans la spécialité « Administrative ».

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation du Président et après en avoir délibéré, et dans la limite des crédits inscrits au budget,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents

**Article 1 :**

Sont approuvées les créations des emplois suivants :

- 2 assistantes de la cellule dynamique
- 1 secrétaire administratif en charge du suivi des carrières et des instances
- 1 coordinateur de communication
- 1 Directeur du système informatique

**Article 2 :**

Sont approuvées les créations des postes suivants et modifications suivantes :

- La création d'emplois dans le cadre d'emplois « Application » dans la spécialité « Administrative » :
  - o Un (1) emploi au grade « d'Adjoint principal » ;
  - o Deux (2) emplois au grade « d'Adjoint » ;
- La suppression d'un (1) emploi au grade de « Conseiller qualifié » relevant du cadre d'emplois « Conception et encadrement » dans la spécialité « Administrative ».

Le tableau des effectifs est actualisé au 21 août 2024 comme suit :

**Au lieu de lire :**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Emplois ouverts au 15 décembre 2023	Emplois pourvus au 1er mars 2024	Emplois non pourvus au 1er mars 2024	Propositions de modifications	Emplois ouverts au 26 mars 2024	Emplois non pourvus au 26 mars 2024
A - Conception et encadrement	Conseiller Principal	3	2	1		3	1
	Conseiller qualifié	3	1	2		3	2
	Conseiller	5	3	2		5	2
Sous total cadres A		11	6	5		11	5
B - Maîtrise	Lieutenant	1	1	0		1	0
	Technicien principal	3	1	2		3	2
	Technicien	14	10	4		14	4
Sous total cadres B		18	12	6		18	6
C - Application	Brigadier	0	0	0	+1	1	1
	Adjoint principal	4	3	1	-1	3	0
	Adjoint	13	13	0		13	0
Sous total cadres C		17	16	1		17	1
D - Exécution	Agent	2	1	1		2	1
Sous total cadres D		2	1	1		2	1
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>48</b>	<b>35</b>	<b>13</b>		<b>48</b>	<b>13</b>

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Emplois ouverts au 26 mars 2024	Emplois pourvus au 1er août 2024	Emplois non pourvus au 1er août 2024	Proposition de modification	Emplois ouverts au 21 août 2024	Emplois non pourvus au 21 août 2024
A - Conception et encadrement	Conseiller Principal	3	1	2		3	2
	Conseiller qualifié	3	1	2	-1	2	1
	Conseiller	5	4	1		5	1
Sous total cadres A		11	6	5		10	4
B - Maîtrise	Lieutenant	1	1	0		1	0
	Technicien principal	3	1	2		3	2
	Technicien	14	10	4		14	4
Sous total cadres B		18	12	6		18	6
C - Application	Brigadier	1	1	0		1	0
	Adjoint principal	3	3	0	+1	4	1
	Adjoint	13	12	1	+2	15	3
Sous total cadres C		17	16	1		20	4
D - Exécution	Agent	2	2	0		2	0
Sous total cadres D		2	2	0		2	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>48</b>	<b>36</b>	<b>12</b>		<b>50</b>	<b>14</b>

**Article 4 :** Les crédits nécessaires à la rémunération, aux charges sociales et aux autres charges correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2023 et suivants, considérant les postes effectivement pourvus et ceux à pourvoir.

**Article 5 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application du Télérecours citoyens accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6** : Le Président du Centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

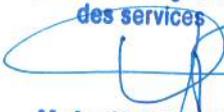
Fait à Papeete, le 21 août 2024

Le Président  
M. René TEMEHARO-PAHUIRI



Le directeur général des services du centre de gestion et formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : .....
- Publiée ou affichée le : .....
- Retirée le : .....

Pour le Président  
Par délégation  
Le Directeur général  
des services  
  
Helarii BONNO

